



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Recul de la CAQ sur la réforme du mode de scrutin : déception pour les aînés du Québec

Québec, le 16 septembre 2019 - Depuis plusieurs années, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) milite pour une réforme du mode de scrutin au Québec. Elle a d'ailleurs fait de cet enjeu un élément de son plan d'action triennal 2017-2020. Alors que le premier ministre François Legault s'était engagé à le faire dans son premier mandat, la ministre Sonia LeBel a finalement laissé entendre que son gouvernement renierait sa promesse. Les 59 000 membres aînés de l'AREQ avaient pourtant espoir d'enfin obtenir un mode de scrutin proportionnel.

« Les personnes aînées en ont vu des gouvernements passés et des promesses brisées. Reculer sur la promesse d'un changement de mode de scrutin ne ferait qu'attiser le cynisme dans la population. Ainsi, nous exigeons une démocratie plus représentative dès 2022, pour les aînés, et pour les générations futures », soutient Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

En ce sens, l'AREQ demande au gouvernement de reconsidérer sa promesse. L'électoratisme et la partisanerie ne sont pas des avenues viables pour favoriser la participation citoyenne. Rappelons que l'AREQ s'intéresse depuis longtemps à l'idée d'une réforme du mode de scrutin pour un plus grand respect de la volonté populaire, du pluralisme politique, ainsi qu'une juste représentation des femmes et de la diversité ethnoculturelle tout en reflétant les particularités régionales du Québec.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller aux communications
Cell : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org